



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS ET ÉLECTION DU CHEF NATIONAL

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario) • Événement hybride

TROUSSE D'INSCRIPTION

INTRODUCTION

L'AEC se tiendra à la fois en personne et en ligne. Le vote pour l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) se déroulera en ligne à l'aide d'un bulletin de vote numérique afin d'accommoder les Chefs et les mandataires qui assisteront virtuellement à l'événement.

Le 11 juillet 2023, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 34/2023, *Nomination d'un directeur des élections et date de l'élection du Chef national*, arrétant la date de la prochaine élection en décembre 2023, pendant la prochaine Assemblée extraordinaire des Chefs.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense des intérêts qui s'efforce de faire progresser les aspirations collectives des Premières Nations.

L'APN organise au moins deux assemblées par an, au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis par la voie de résolutions soumises et appuyées par les Premières Nations-en-assemblée (Chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres). L'APN est également guidée par un Comité exécutif composé d'un(e) Chef(fe) national(e) élu(e) et des Chefs régionaux de chaque province et territoire.

2023 Élection du(de la) Chef(fe) national(e)

Conformément à la résolution 34/2023 de l'APN, *Nomination d'un directeur des élections et date de l'élection du Chef national*, Ron Laufer a été nommé directeur général des élections pour l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) par la voie d'une motion du Comité exécutif adoptée le 25 septembre 2023. Ron apporte à ce poste plus de 20 ans d'expérience en matière d'élections, notamment lors de la précédente élection virtuelle de l'APN en 2021.

L'Assemblée extraordinaire des Chefs et l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) se dérouleront selon un format hybride au Centre Shaw, à Ottawa (Ontario), du 5 au 7 décembre 2023. L'élection approchant à grands pas, vous trouverez ci-dessous les coordonnées du bureau du directeur général des élections ainsi que des informations sur les dates clés, les nominations et d'autres questions importantes.

Ron Laufer
Directeur général des élections
Assemblée des Premières Nations
55 Metcalfe Street, 16e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Gratuit: 1-833-236-8683
Courriel: elections2023@afn.ca

Pour plus d'informations : <https://afn.ca/fr/evenements/assemblee-extraordinaire-ses-chefs-et-election-du-chef-national/>.

Membres votants (virtuellement/en personne) préinscrits

Les Chefs et les mandataires doivent téléverser une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement, tel qu'une carte d'identité, un permis de conduire ou un passeport, afin de vérifier leur identité. En outre, les mandataires doivent téléverser une lettre de procuration signée par le(la) Chef(fe). Les Chefs et les mandataires doivent fournir un numéro de carte de statut (ou l'équivalent) et une adresse courriel pour accéder à la plateforme de Simple Vote. Avant l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC), les membres votants virtuellement recevront un lien Zoom privé réservé aux Chefs et mandataires. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de NE PAS envoyer de photo d'identité par courriel. Veuillez téléverser votre pièce d'identité avec photo vers le système d'inscription en ligne ou envoyer un courriel à registration@afn.ca pour obtenir de l'aide.

Membres votants s'inscrivant en personne

Les membres votant en personne suivront le même processus d'inscription que les membres préinscrits. Cependant, le personnel chargé de l'inscription enregistrera manuellement les informations requises pour permettre l'accès à la plateforme de Simple Vote.

Tous les membres votants (virtuellement ou en personne) devront s'enregistrer auprès du personnel chargé de l'inscription avant le début de l'élection. L'accès à Simple Vote ne sera fourni par courriel qu'une fois la procédure d'enregistrement terminée.



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS ET ÉLECTION DU(DE LA) CHEF(FE) NATIONAL(E)

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw, 55, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) • Événement hybride



INSCRIPTION

À quoi servent les frais d'inscription?

Les Chefs de tout le pays se réunissent généralement deux fois par an pour définir une orientation stratégique fondée sur les besoins et les priorités des communautés. Les Assemblées des Chefs permettent aux dirigeants des Premières Nations d'orienter les travaux de l'Assemblée des Premières Nations, du(de la) Chef(fe) national(e) et du Comité exécutif national par la voie de résolutions. Ce n'est qu'un moyen parmi d'autres pour les dirigeants des Premières Nations de faire connaître les préoccupations et les priorités de leurs membres.

Les frais d'inscription permettent de couvrir les coûts directs de l'organisation des Assemblées des Chefs, notamment la location des locaux, l'équipement audiovisuel, les services d'interprétation, la diffusion sur le Web, les services d'inscription, les animateurs, la traduction, la signalisation, les honoraires des aînés et les groupes de tambours.

PRIME DE PRÉINSCRIPTION

Évitez les files d'attente pour l'inscription! Il y aura des files d'attente séparées et une procédure d'inscription distincte pour les personnes qui s'inscrivent et acquittent les frais avant l'Assemblée.

Processus d'inscription

Une pièce d'identité avec photo sera demandée à l'inscription pour les Chefs et les mandataires. Tous les participants et groupes sont encouragés à s'inscrire et à acquitter les frais (sauf si l'inscription est gratuite) à l'avance. Il y aura des files d'attente séparées pour les personnes qui s'inscrivent et acquittent les frais à l'avance.

- Inscrivez-vous en ligne à l'adresse www.afn.ca. Vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription. Les cartes VISA, MasterCard et American Express sont acceptées.
- Remplissez le formulaire d'inscription inclus dans le présent avis et envoyez-le par TÉLÉCOPIEUR à Tash Cote au 613-241-5808, ou par courriel à registration@afn.ca.

Les formulaires d'inscription et le paiement doivent avoir été reçus pour accéder à l'Assemblée. Vous pouvez également vous inscrire et acquitter les frais sur place.

Veillez noter que les frais d'inscription ne seront pas remboursables après le 24 novembre 2023. Des frais d'administration de 50 \$ s'appliqueront à toute annulation.

Le préenregistrement sur place aura lieu le lundi 4 décembre 2023, de 12 h à 18 h, au Centre Shaw, niveau 3, au foyer Parlement. Pour des raisons de planification et pour éviter les files d'attente, tous les délégués sont invités à retirer leur badge le 4 décembre 2023.

FRAIS

Chefs/Mandataires (lettre de procuration requise) .. Gratuit	
Citoyens des Premières Nations.....	450 \$
Grands Chefs	450 \$
Conseillers de bande.....	450 \$
Observateurs et organisations non gouvernementales	800 \$

Autres gouvernements.....	800 \$
65 ans et plus.....	50 \$
Étudiants (carte d'étudiant valide requise).....	50 \$
Anciens combattants	Gratuit
Aînés.....	Gratuit



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

CHEFS ET MANDATAIRES SEULEMENT – Une copie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (carte de statut, permis de conduire, passeport, etc.) devra accompagner ce formulaire pour compléter votre inscription.

Numéro de carte de statut (ou l'équivalent) pour accéder au scrutin :

FRAIS D'INSCRIPTION (TPS incluse) :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Chefs <i>Gratuit</i> | <input type="radio"/> 800 \$ Observateurs et organisations non gouvernementales |
| <input type="radio"/> Mandataires (<i>lettre de procuration requise</i>)
<i>Gratuit</i> | <input type="radio"/> 800 \$ Autres gouvernements |
| <input type="radio"/> 450 \$ Citoyens des Premières Nations | <input type="radio"/> 50 \$ 65 ans et plus |
| <input type="radio"/> 450 \$ Grands Chefs | <input type="radio"/> 50 \$ Étudiants (carte d'étudiant valide requise) |
| <input type="radio"/> 450 \$ Conseillers de bande | <input type="radio"/> Anciens combattants <i>Gratuit</i> |
| | <input type="radio"/> Aînés <i>Gratuit</i> |

COORDONNÉES (en caractères d'imprimerie) :

Prénom : _____ Nom de famille _____
Titre : _____ Première Nation/Organisation/Entreprise : _____
Rue : _____ Ville : _____
Province / Territoire : _____ Code postal : _____
Adresse courriel : _____
Tél. : () _____ Téléc. : () _____

Participerez-vous :

En personne Virtuellement

ODE DE PAIEMENT (veuillez cocher une case) :

Chèque d'organisation (*joint*) Envoi par la poste Remis sur place

Visa Master Card Amex



Numéro de carte : _____ Expiration (MM/AA): _____ / _____ CVC (3 chiffres au dos de la carte) : _____

Nom sur la carte (en majuscules svp) : _____

Signature du titulaire de la carte : _____ Montant autorisé : _____ \$

Adresse courriel pour reçu : _____

L'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations est un événement public qui peut donner lieu à des photographies et à des enregistrements audio et vidéo. En participant à l'événement, tous les délégués consentent à la diffusion et à la publication éventuelles de photos et d'enregistrements audio/vidéo de l'événement par l'Assemblée des Premières Nations.

Tous les participants devront accepter de se conformer au code de conduite pour participer à l'événement.

TPS no 13364 9848 RT0001

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la Fraternité des Indiens du Canada. Envoyez les formulaires par télécopieur ou par la poste à Tash Cote avant le 27 novembre 2023. Si votre chèque devait parvenir à l'APN après cette date, veuillez acquitter les frais sur place. Télécopieur : 613-241-5808. Courrier postal : 50, rue O' Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2. Veuillez noter que les frais d'inscription ne seront pas remboursables après le 24 novembre 2023. Des frais d'administration de 50 \$ s'appliqueront à toute annulation.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

(À utiliser pour les paiements en groupe)

CHEFS ET MANDATAIRES SEULEMENT – Une copie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (carte de statut, permis de conduire, passeport, etc.) devra accompagner ce formulaire pour compléter votre inscription.

Numéro de carte de statut (ou l'équivalent) pour accéder au scrutin :

FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES GROUPES (TPS incluse) :

450 \$ Citoyens des Premières Nations, Grands Chefs, Conseillers de bande x = \$

800 \$ Observateurs et organisations non gouvernementales/Autres gouvernements x = \$

50 \$ 65 ans et plus / Étudiants (carte d'étudiant valide requise) x = \$

FRAIS TOTAL : \$

COORDONNÉES (en caractères d'imprimerie) :

Prénom : _____ Nom de famille _____

Titre : _____ Première Nation/Organisation/Entreprise : _____

Rue : _____ Ville : _____

Province / Territoire : _____ Code postal : _____

Adresse courriel : _____

Tél. : () _____ Téléc. : () _____

ODE DE PAIEMENT (veuillez cocher une case) :

Chèque d'organisation (joint) Envoi par la poste Remis sur place

Visa Master Card Amex



Numéro de carte : _____ Expiration (MM/AA): _____ / _____ CVC (3 chiffres au dos de la carte) : _____

Nom sur la carte (en majuscules svp) : _____

Signature du titulaire de la carte : _____ Montant autorisé : _____ \$

Adresse courriel pour reçu : _____

L'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations est un événement public qui peut donner lieu à des photographies et à des enregistrements audio et vidéo. En participant à l'événement, tous les délégués consentent à la diffusion et à la publication éventuelles de photos et d'enregistrements audio/vidéo de l'événement par l'Assemblée des Premières Nations.

Tous les participants devront accepter de se conformer au code de conduite pour participer à l'événement.

TPS no 13364 9848 RT0001

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la Fraternité des Indiens du Canada. Envoyez les formulaires par télécopieur ou par la poste à Tash Cote avant le 27 novembre 2023. Si votre chèque devait parvenir à l'APN après cette date, veuillez acquitter les frais sur place. Télécopieur : 613-241-5808. Courrier postal : 50, rue O'Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2. Veuillez noter que les frais d'inscription ne seront pas remboursables après le 24 novembre 2023. Des frais d'administration de 50 \$ s'appliqueront à toute annulation.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

(À utiliser pour les paiements en groupe)

1	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement

2	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement

3	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement

4	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement

5	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement

6	Nom du(de la) délégué(e)	Premières Nation/Organisation	Courriel du(de la) délégué(e)	Type d'inscription <i>Chef(fe)/mandataire; Membre des PN; Observateur(trice)/ONG; Autre gouvernement; 65 ans et plus; Étudiant(e) avec carte d'étudiant; Aîné(e); Ancien combattant; Média</i>	Participerez-vous : <input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Virtuellement



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'APN

CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

1. L'Assemblée des Premières Nations (APN) organise de temps à autre des rencontres, des rassemblements et des assemblées (événements). L'APN s'engage à offrir un environnement sécuritaire, respectueux, inclusif et accueillant où les participants sont libres d'exprimer leur personnalité authentique et de se faire entendre.
2. L'APN applique une politique de tolérance zéro à l'égard d'actes ou de paroles constituant du harcèlement (y compris sexuel), de l'intimidation, de la discrimination ou de la violence.
3. Le présent Code de conduite définit les normes de comportement attendu de la part de tous les participants ainsi que les conséquences d'un comportement inacceptable. Il s'applique à tous les événements de l'APN et aux activités qui y sont liées.
4. Tous les participants aux événements doivent aider l'APN à maintenir un espace sûr et une expérience positive pour tous. Lorsqu'un participant s'inscrit à un événement de l'APN, il doit accepter le présent Code de conduite en signant le formulaire de reconnaissance joint à l'Annexe A.

COMPOTEMENT ATTENDU DE LA PART DES PARTICIPANTS

5. Quand ils prennent part à un événement ou à une activité de l'APN, les participants doivent toujours se comporter comme suit :
 - a. faire preuve de considération, de respect et de collaboration;
 - b. être attentif à son environnement et aux autres participants, et alerter les organisateurs de l'événement en cas de comportement inacceptable;
 - c. s'abstenir de toute forme de comportement faisant appel à la violence, à la discrimination et au harcèlement pendant l'événement, y compris à l'occasion des fonctions sociales, pendant les déplacements liés à un événement de l'APN, sur les médias sociaux, au téléphone ou par courrier électronique et messages textes.

COMPOTEMENT INACCEPTABLE DE LA PART DES PARTICIPANTS

6. Voici des exemples de comportements inacceptables lors des événements de l'APN :
 - a. l'intimidation, le harcèlement, l'abus, la discrimination, le dénigrement ou la dévalorisation;
 - b. le harcèlement, c'est-à-dire tout comportement physique ou verbal non désiré blessant ou des remarques ou des plaisanteries inappropriées sur la race, la religion, le sexe, l'âge, le handicap ou tout autre motif de discrimination;
 - c. le harcèlement sexuel, c'est-à-dire tout comportement, commentaire, geste ou contact de nature sexuelle susceptible d'offenser ou d'humilier une personne ou qui pourrait, à son avis, être perçu comme imposant une condition de nature sexuelle;
 - d. la violence, définie comme tout acte, comportement, menace ou geste d'une personne envers une autre dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause ou menace de causer un préjudice, une blessure ou une maladie.

CONSÉQUENCES D'UN COMPORTEMENT INACCEPTABLE

7. Les participants à qui un autre participant ou un organisateur de l'événement demande de mettre fin à un comportement inapproprié sont tenus d'obtempérer immédiatement.
8. Les comportements inacceptables ne seront pas tolérés. Les organisateurs de l'événement peuvent prendre les mesures qu'ils jugent appropriées, comme l'expulsion immédiate sans remboursement et l'interdiction de participer aux futurs événements de l'APN.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



SIGNALEMENT DES COMPORTEMENTS INACCEPTABLES

9. Si vous estimez que quelqu'un enfreint le Code de conduite et souhaitez le signaler, veuillez en informer immédiatement un organisateur de l'événement. Les organisateurs vous aideront à communiquer avec les responsables de l'APN appropriés, qui vous escorteront en toute sécurité, vous ou d'autres personnes, le cas échéant, ou vous apporteront une aide supplémentaire pour régler la situation en question. Votre anonymat sera protégé en tout temps.

Annexe A

Code de conduite des participants aux événements de l'APN

Je, _____, participant à l'événement de l'APN, déclare avoir lu, compris et accepté le Code de conduite de l'APN et autres règles et politiques applicables adoptées par les participants à l'événement, et je m'engage à :

1. exercer les responsabilités et les comportements attendus énoncés dans le présent Code, en tout temps, avec la diligence, le soin et la compétence nécessaires, d'une manière raisonnable et prudente;
2. respecter et promouvoir les règles et les politiques de l'APN, y compris le présent Code et les décisions du(de la) président(e) de la rencontre et du(de la) directeur(trice) général(e);
3. me comporter dans un esprit de collaboration et de respect envers les autres participants présents à l'événement de l'APN.

Signature : _____ Date : _____

Participant